LDGI : la CFE-CGC mobilisée pour vous conseiller et vous défendre

Communiqué 02/02/21

Le comité technique de réseau du 21 janvier a donné lieu au vote des lignes directrices de gestions des promotions de l'Insee (LDGI). L'existence de ce texte et son application marquent un peu plus encore l'imprégnation de la loi de transformation de la fonction publique au sein de notre direction. Cette loi porte un coup à la mission de contrôle qu'exerçaient les élus en amont des promotions. L'accès réglementé à des données individuelles sur les carrières leur permettait de détecter d'éventuelles erreurs, oublis ou incohérences.

Les LDGI : un contrepoids à l'évolution des CAP

Alors que ce n'était pas acquis, la CFE-CGC Insee a demandé dès juillet 2020 que soit élaboré un texte réunissant les critères de passage de grade et de corps pour tous les agents de l'Institut. Une proposition de LDGI nous a été faite en octobre. Nous nous sommes fortement mobilisés dans le dialogue social, qui a été intense, pour améliorer ces LDGI qui constituent un contrepoids à ce qui a été perdu au niveau des CAP.

À partir de 2021, un document qui réunit l'ensemble des critères

Ce texte perfectible présente selon nous dès à présent le mérite essentiel d'afficher les critères et ce qu'ils recouvrent, dans un même document accessible à tous. Afin de le faire tendre vers l'objectif de transparence qu'il doit selon nous porter, nous avons formulé des propositions, parfois partagées avec d'autres organisations syndicales. Cela nous a conduit à présenter des motions communes avec les élus CFDT-CFTC. Nous avons été suivis par l'administration sur certains points, d'autres restent des objectifs à atteindre.

Un rejet unanime des OS aurait conduit au retrait de ce texte indispensable

Au final, les LDG ont recueilli 4 abstentions (CFE-CGC, CFDT-CFTC) et 6 voix contre (CGT-Sud et FO). Lors du vote, la CFE-CGC Insee s'est abstenue. Nous n'avons pas souhaité faire obstruction car ce texte est nécessaire et la Direction l'aurait retiré en cas de rejet unanime. Nous aurions pu être plus positifs dans notre vote si tout ou partie de nos demandes sur l'information des agents avaient été satisfaites (voir page 3).

La CFE-CGC mobilisée pour vous conseiller et vous défendre !

Forts de notre connaissance du sujet, notamment des motifs juridiques et administratifs qui l'entourent, nous resterons mobilisés pour sa bonne application et son amélioration. Nous serons vigilants à ce qu'il reste en cohérence avec les évolutions à venir de nos métiers.

Nous serons à votre écoute pour vous conseiller et vous défendre si l'interprétation des critères exposés dans les LDGI des promotions vous est injustement défavorable.

Avancées obtenues

- Davantage de précisions sur les définitions des critères de promotion.
- Pour le passage dans le corps des administrateurs : examen de la diversité du parcours sur l'ensemble de la carrière et pas seulement depuis le passage en attaché principal.
- Affichage du principe de déroulement de la carrière sur deux grades ; reconnaissance de la possibilité de promotion au grade d'attaché principal pour des agents dans la dernière partie de leur carrière.
- Affichage du fait qu'occuper un poste du niveau visé n'est pas un critère nécessaire pour la pomotion ; la réussite sur un poste de niveau correspondant à son grade doit primer sur le simple fait d'occuper un poste de niveau supérieur.
- Prise en compte des propositions de promotion antérieures.
- Affichage d'une mention visant à limiter les passages au choix succesifs lorsqu'un concours ou un examen professionnel est possible.
- Pas de nécessité de mobilité géographique jusqu'au passage dans le corps des attachés statisticiens inclus.
- Examen annuel par les organisations syndicales représentatives et publication dans le bilan social annuel des statistiques de promotion.
- Sommaire cliquable pour mieux se repérer dans les LDGI.
- Engagement oral de la Direction à réexéaminer des LDGI dans deux ans.

Principales demandes pour lesquelles la CFE-CGC Insee reste mobilisée

- Information individuelle : notre demande que les agents ayant fait acte de candidature soient informés individuellement en amont des décisions du fait qu'ils ont été proposés ou non a été refusée. Nous demandons a minima que les agents aient communication du fait qu'ils remplissent ou non les critères des LDGI.

- Information sur la cotation des postes : notre demande qu'il soit précisé lors des mobilités si un poste ne permet pas d'accéder à une promotion a été refusée.

- Agents bloqués au denrier échelon : notre demande qu'il soit procédé à un examen spécifique de la situation des agents bloqués depuis au moins 8 ans sur le dernier échelon n'a pas reçu de suite.

Suppression des quotas figurant sur l'appréciation de la valeur professionnelle

La CFE-CGC Insee a saisi l'opportunité du dialogue social sur les LDGI pour demander que soit supprimé le système des quotas sur la valeur professionnelle dans les entretiens annuels. Elle l'a formulé dans sa liminaire et a présenté une motion commune dans ce sens avec les élus CFDT-CFTC. La Direction a annoncé la suppression de ces quotas pour la prochaine campagne 2021-2022 et suggéré le prolongement de cette décision, à l'issue de la réflexion par ailleurs engagée sur les entretiens professionnels.

Nous y sommes favorables car ce dispositif de quotas est arbitraire, génère un coût collectif dans les services pour caler les arbitrages, pollue le déroulé des entretiens professionnels, et débouche une frustration souvent légitime.

Voir notre dossier sur les promotions



Pour nous soutenir en 2021
cliquer sur l'enveloppe